

Arrêté n°16720

Modifiant l'arrêté n°16204 du 18 novembre 2021 fixant la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Pontoise–Cormeilles-en-Vexin (LFPT)

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L. 571-13 et suivants et R. 571-70 à R. 571-80 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 nommant Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet du Val-d'Oise à compter du 17 juin 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 novembre 1987 portant création de la commission consultative de l'environnement pour l'aérodrome de Pontoise – Cormeilles-en-Vexin ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16204 du 18 novembre 2021 fixant la nouvelle composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Pontoise – Cormeilles-en-Vexin ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16661 du 13 décembre 2021 modifiant l'arrêté n°16204 du 18 novembre 2021 ;

Vu le courriel de l'association DIRAP du 4 janvier 2022 ;

Considérant la nécessité de remplacer un représentant titulaire du collège des associations,

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRÊTE

Article 1 : Le paragraphe 3.4 de l'article 3 de l'arrêté 16204 du 18 novembre 2021 est modifié comme suit :

3.4 – Représentants des associations de riverains de l'aérodrome et de protection de l'environnement

3.4.1 Représentants des associations de riverains

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Pontoise – Cormeilles-en-Vexin (DIRAP)	M. Jean-Marc BUTEUX	M. Jean COLOMIER
	M. Jacky DESLANDES	M. Émile JOBIN
	M. Jacques SALLES	M. Alain DUBREUIL
	M. Michel BATARD	M. Daniel LAVIGNE
	M. Henri GOHIN	M. André TROTET
	M. Jean-Jacques FRAIMOUT	M. Philippe DAYOT
	M. Jean-Jacques BRISSEAU	M. Pascal VIROUX
	Mme Marie-Félice DES COURTILS	M. Gilles THOMAS
Les Amis de Marines	M. Jean LORINÉ	

3.4.2 Représentants des associations de protection de l'environnement

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Val d'Oise Environnement	M. Patrice-Henri DUCHENE M. Arnaud DESTREE	Mme Guylaine CHIRONNIER M. Bernard LOUP
Sauvegarde Vexin Sausseron (SVS)	Mme Françoise GERMAIN	M. Bruno LAFONT
Amis du Vexin Français (AVF)	M. Étienne BENARD	M. Michel HENIQUE
	M. Denis GIBON	M. François MICHON

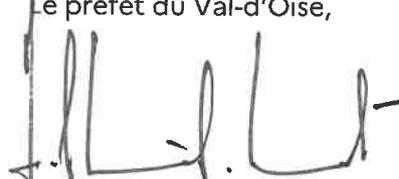
Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°16204 du 18 novembre 2021 fixant la nouvelle composition de la commission consultative de l'aérodrome de Pontoise – Corneilles-en-Vexin restent inchangées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur général de Groupe ADP, les maires des communes d'Ableiges, Boissy-l'Aillierie, Bréançon, Corneilles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Épiais-Rhus, Frémécourt, Génicourt, Grisy-les-Plâtres, Montgeroult et Sagy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie des communes précitées et publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Une copie du présent arrêté sera communiquée à chacun des membres titulaires et suppléants de la commission.

Cergy-Pontoise, le 26 JAN. 2022

Le préfet du Val-d'Oise,

Amaury de SAINT-QUENTIN

NB : Voies et délais de recours (articles R421-1 à R421-7 du Code de justice administrative)

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

Recours gracieux :

Monsieur le préfet du Val-d'Oise
Préfecture du Val-d'Oise
5 avenue Bernard Hirsch
CS 20105
95010 CERGY-PONTOISE Cedex

Recours hiérarchique :

Madame la ministre de la Transition écologique
92055 LA DEFENSE Cedex

Recours contentieux :

Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise
2-4 boulevard de l'Hautil
BP 30322
95027 CERGY-PONTOISE Cedex